

FORMATION THERMIQUE DU BATIMENT : **Au permis de construire**

Formation attestation RT2012 – Bbio

La formation attestation permis de construire RT2012 – Bbio, vise à vous former pour que vous puissiez réaliser des **attestation pour les dépôt de permis de construire** suivant la réglementation thermique en vigueur.

Notre centre de formation vous accueille en petit groupe (max 5 personnes) ou en cours particulier, afin de vous apprendre à réaliser étude thermique pour les dépôt des permis de construire.



L'essentiel :

- Durée : 1 jours
- Effectif : 1 à 5 stagiaires
- Prix : 300€ Net
- Lieu : Toulouse
- Formation soumise à certification
- Date : Session tous les mois, nous consulter pour plus de détail

Prérequis :

Pour réussir la formation et pouvoir exercer le métier de diagnostiqueur immobilier en diagnostic amiante, il n'y a pas de prérequis obligatoire. Cependant une bonne connaissance du domaine du bâtiment, est un avantage appréciable pour la formation.

Pour qui ? :

- Salarié ou ex-salarié du bâtiment
- Demandeur d'emploi.
- Chef d'entreprise
- Architectes.

Plus largement toutes personnes salariées ou en reconversion professionnelle justifiant des prérequis et désireuse d'apprendre le métier.

Moyens pédagogiques et techniques:

- Salle de réunion
- Vidéoprojecteur
- Support de cours papier et informatique
- Etudes de cas concrets
- Formateur exerçant le métier

FORMATION THERMIQUE DU BATIMENT :

Au permis de construire

Programme de formation :

- Les différentes structures, les principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment ;
- Le matériau amiante et notamment ses propriétés physico-chimiques ;
- Les risques sanitaires liés à une exposition aux fibres d'amiante ;
- Les différents matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- L'historique des techniques d'utilisation de l'amiante et condition d'emploi des matériaux et produits ayant contenu de l'amiante jusqu'à leur interdiction ;
- Les dispositifs législatifs et réglementaires relatifs à l'interdiction d'utilisation de l'amiante, à la protection de la population contre les risques liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussière d'amiante et à l'élimination des déchets contenant de l'amiante;
- Le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants ;
- Les normes et les méthodes de repérage, d'évaluation de l'état de conservation
- Méthode de prélèvement d'échantillon
- Les règlements de sécurité contre les incendies et de panique, notamment dans les établissements recevant du public (ERP de 5ème catégorie), les immeubles de grandes hauteurs;
- Les techniques de désamiantage, de confinement, et des travaux sous confinement ;
- Rédaction d'un rapport de mission de repérage avec rédaction incluant en outre la formulation de conclusions, de mesures et de recommandations
- Évaluation des connaissances

Avantages du centre

- Session limitée à 5 personnes maximum
- Formateur exerçant le métier de diagnostiqueur
- Disponibilité des formateurs après la formation
- Prise en charge des dossiers de financement
- Petit déjeuner et café d'accueil

Renseignements et inscription

<http://formations-immobiliers-toulouse.fr/>